



COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490

13 rue Henri Falaise

Canton de Notre Dame de Gravenchon

Arrondissement de Rouen

☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

Télécopie : 02.35.56.07.03

Arrêté n° 2026 /019

ARRETE DU MAIRE PRMISSION DE VOIRIE

Nous, Maire de la Commune de Saint-Arnoult,

Vu, le Code de la Route

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R.610-5 du Code pénal

Vu, les travaux de remplacement de plaques télécom, avenue du Petit Bois.

Considérant pour la sécurité des usagers, qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement durant les travaux.

ARRETE :

Article 1 : Les travaux seront réalisés le lundi 9 mars 2026.

Article 2 : Le stationnement sera règlementé dans l'avenue du Petit Bois pendant la durée des travaux.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

⇒ Monsieur le Maire

⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Caudebec-en-Caux.

⇒ Les services de police municipale intercommunale

Article 6 : Ampliation de cet arrêté transmise, pour information, à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rives en Seine
- Caux seine agglo service (arrêté de voirie)
- Entreprise TELECOM SERVICE SARL

Fait à Saint-Arnoult, le 25 février 2026

Le Maire,
Boris DUBUC

Publié sur le site internet
De la ville le

